

## LE PARCOURS N°2 RENDU AUX PÊCHEURS

**PARCOURS RESTAURÉ**

# TRUITE EN NO-KILL

**←** **⚠** Réglementation spécifique

- Leurre artificiel uniquement
- Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé

**ACTIONS RÉALISÉES**

- Restauration légère de la végétation des berges
- Aménagement de banquettes minérales pour resserrer l'écoulement
- Apport de 300 tonnes de granulats alluvionnaires

**RÉSULTATS OBTENUS**

- > élévation de la lame d'eau et diversification des écoulements
- > Création de nouveaux habitats pour la faune piscicole
- > Aménagement d'un support de ponton propice à la truite fario

ASSOCIATION NATIONALE PÊCHE

CULTURE IMPRIMERIE PÊCHE  
[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

Ce beau parcours a bénéficié d'une restauration, voilà maintenant cinq ans. Cette année encore, le chantier vert de Dunois Perche Insertion est intervenu pour entretenir la ripisylve. En phase expérimentale pendant tout ce temps, nous avons pu constater que les travaux réalisés étaient bénéfiques pour le milieu, en particulier pour la reproduction de la truite fario. Les inventaires piscicoles réalisés par la fédération l'ont montré sans aucune ambiguïté. Dès lors, une question se posait : fallait-il le conserver comme tel, ou l'ouvrir à la pêche avec les risques que comportait ce choix pour l'avenir de la population de truites, en particulier les truitelles issues directement du milieu, que l'on peut qualifier de sauvages ? Après une mure réflexion, le Conseil d'Administration de l'association a fait le choix de l'ouvrir à la pêche, avec toutefois quelques restrictions que nous qualifierons de bon sens. Les pêcheurs sensibles à la protection des milieux aquatiques et à la recherche de poissons sauvages verront dans cette démarche une prise de décision conforme à leurs attentes et faut-il encore le rappeler à nos missions d'intérêt général. Pour les autres, que nous pourrions qualifier de pêcheurs « grand public », le parcours situé juste en dessous leur permettra sans doute de satisfaire au quota réglementaire lors de leurs sorties de pêche, sans compter les autres parcours de l'AAPPMA qui offrent un réel potentiel en termes de prises.... Il importe désormais que chacun respecte ces règles de bonne conduite, avec notamment une pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la parfaite connaissance du poisson, de ses modes de vie et de techniques de capture raisonnée.